

Son Honneur Président informe le Sénat que le greffier a reçu un certificat du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Jean Léon Côté, écuyer, a été appelé au Sénat.

Ledit certificat est alors lu par le greffier comme suit:—

### CANADA

#### MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du quatorzième jour d'août, A.D., mil neuf cent vingt-trois (1923), Jean Léon Côté, écuyer, d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de l'Alberta.

A. B. COPP,

*Secrétaire d'Etat.*

[L.S.]

OTTAWA, 14 février 1924.

### CANADA

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Jean Léon Côté, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. DeVeber et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

BYNG DE VIMY

[L.S.]

### CANADA

GEORGE V, *par la grâce du Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Jean Léon Côté, de la ci-é d'Edmonton, dans Notre Province de l'Alberta, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.